



Le jeudi 17 octobre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 octobre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Marie VANOYE), M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESENS)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-3-4

-----  
**Foncier**  
-----

Cession d'un immeuble sis  
918 avenue du Général de Gaulle  
Cadastré en BM n°88, 501  
Et rue St Joseph  
Cadastré en BM 92, 93, 503

Rapport de M. le Maire,

Par délibération en date du 20 octobre 2022, la ville décidait la mise en vente d'un bien sis au 918 avenue du Général de Gaulle avec un garage rue St Joseph.

Ce bien est composé de 2 entités : une emprise foncière de deux parcelles correspondant à l'habitation avec jardin donnant sur l'avenue du Général de Gaulle, cadastrées en BM n°88 et 501, représentant une contenance d'environ 214,5 m<sup>2</sup> et une autre emprise foncière de 3 parcelles pour un garage donnant rue St Joseph, cadastrées en BM 92, 93 et 503, représentant une contenance d'environ 84,5 m<sup>2</sup> (cf. Plan de cadastre ci-joint).

A ce jour l'habitation, libre de tout occupant et livrée en l'état, développe (hors dépendances) une emprise bâtie au sol d'environ 93 m<sup>2</sup>, soit environ 160 m<sup>2</sup> habitable sur 2 niveaux comportant 2 chambres et un bureau (hors combles ou grenier restant à aménager).

Suite au passage du service des Domaines, la valeur vénale du bien a été évaluée le 16 février 2024 au prix de 163 000 € (148 000 € pour les parcelles « maison et jardin » et 15 000 € pour les parcelles « garage »), avec une marge de négociation de 10 %.

Afin d'engager rapidement le processus d'une cession de ce bien faisant parti du domaine privé de la commune et répondre à une mise en concurrence, la commune a mandaté 2 agences immobilières locales pour recueillir de potentiels acquéreurs / investisseurs qui seraient en mesure de répondre à sa réhabilitation, lesquels avaient aussi la possibilité de faire une offre directe à la mairie.

Les 2 agences immobilières sont :

- Agence MAV immobilier, sise au 1 rue du Bosquiel à Bondues (mandat n°971, signé le 11 juin 2024)
- Agence de La Forêt, sise au 33 rue René d'Hespel à Bondues (mandat n°17769, signé le 06 juin 2024)

Au total les agences et la commune ont reçu 12 candidatures:

Parmi elles, 3 font une offre supérieure ou égale au prix des domaines.

La ville ayant choisi et s'étant engagée, par mandat de vente sans exclusivité, à choisir le premier acquéreur présenté répondant au moins au prix des domaines, le choix de la ville s'est porté sur Monsieur Budka Alexandre présenté par l'agence MAV, dont l'offre a été la première déposée à l'agence le 27 août 2024 pour 165 000 €TTC.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- viser l'avis des Domaines, actualisé en date du 16 février 2024, conformément à la délibération 22-3-5-1 du 20 octobre 2022,
- autoriser Monsieur le Maire à vendre le bien, cadastré en BM n°88 et 501 (pour la maison) avec les parcelles 92, 93 et 503 (pour le garage), au prix de 165 000 € TTC net vendeur (hors frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur : frais agence, frais notariés) à Monsieur Alexandre BUDKA pour la réhabilitation d'un logement privé.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir

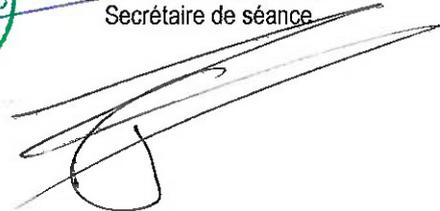
Travaux Préparatoires  
Commission 1 du 8 octobre 2024

Vote à l'unanimité

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 19/10/2024

Reçu en préfecture le 19/10/2024



Commune :

BONDUES (090)

08/10/2024

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Publié le :

Section : BM

ID : 059-215900903-20241017-2413\_4-DE

Qualité du plan : 1:4 ou GP (20 cm)

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1661 D

Document vérifié et numéroté le 27/11/2023

A Lomme (SDIF)

Par Mathieu Alioux  
Géomètre Principal  
Signé

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 27/11/2023

Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé

Par MICHAEL RICHE (2)

Réf. : 22-11302

Le 25/01/2023

SDIF NORD PTGC LILLE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage plan dressé par voie de cotés (voir) dans la formule B les propriétaires peuvent aussi énoncer la portée

(2) Qualité de la personne après géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.

(3) Donner les noms et qualité de signataire et éventuellement la profession, le ressort et le département de domicile de l'arpenteur

*Corridor du 918 av. du G<sup>de</sup> de Gaulle*

